

Contrat de Portage de repas à domicile

Entre

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Grand Lac, 6 rue des Prés Riants, 73100 Aix les Bains, représenté par Monsieur Renaud BERETTI, Président et par délégation, Madame Danièle BEAUX-SPEYSER, Vice-Présidente.

Et

Madame, Monsieur : Nom
Prénom

Adresse :
.....

Le cas échéant, représenté(e) par :

Madame, Monsieur : Nom
Organisme :

Adresse :

Tél : Mail

En qualité de : Représentant légal (joindre une copie du jugement)
 Personne de confiance, lien de parenté :

Il a été convenu ce qui suit :

1 - Objectif du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions générales de la prestation de portage de repas et de préciser les droits et obligations qui régissent les relations entre les deux parties. Il fait office de règlement de fonctionnement.

2 - Critères d'admission

- Etre âgé(e) d'au moins 60 ans, ou présenter un handicap temporaire ou permanent
- Etre habitant de façon permanente et/ou temporaire sur l'une des 28 communes de Grand Lac
- Etre équipé d'un téléphone et d'un appareil de réchauffage (plaque, four micro-onde, ...)

3 – Composition des repas

Selon les secteurs géographiques, les repas sont cuisinés par des prestataires différents. Les menus sont établis mensuellement et communiqués aux bénéficiaires par le service de portage. Il s'agit de menus uniques, sans choix possible entre différents plats. Ces menus varient tout au long de l'année.

En cas de contraintes techniques de dernière minute, des modifications de menu peuvent être décidées par les prestataires, dans le respect des équilibres alimentaires et sans que cela engage la responsabilité du CIAS.

	Aix	Autres communes
Formules	- <u>Formule midi</u> : une entrée / un plat principal avec accompagnement / un produit laitier / un dessert / un pain - <u>Formule complète</u> : - <u>midi</u> : une entrée / un plat principal avec accompagnement / un produit laitier / un dessert / un pain - <u>soir</u> : une soupe / un produit laitier	
Menus	- standard - sans porc - sans poisson	- sans sel ajouté - sans sucre ajouté - standard - sans porc - sans poisson
Textures	- normale - moulinée (viande et accompagnement moulinsés séparément) - mixée (entrée mixée, viande et accompagnement mixés ensemble, fromage et dessert « faciles » à mastiquer)	- normale

4 – Tarifcation

Les tarifs sont fixés annuellement par le conseil d'administration du CIAS (annexe n°1). Ils varient selon le niveau d'imposition des bénéficiaires et s'appliquent de manière forfaitaire par repas livré.

En l'absence d'avis d'imposition fourni par le bénéficiaire, le tarif le plus élevé sera facturé. Ce tarif est également appliqué aux bénéficiaires qui ne sont pas résidents permanents sur Grand Lac (curiste, ...).

5 – Modalités d'inscription

L'inscription écrite est transmise par mail, courrier ou en se rendant à l'accueil du CIAS. Elle peut être effectuée par le bénéficiaire, ou avec son accord, par un membre de sa famille, un mandataire judiciaire, une assistante sociale, ...

Documents nécessaires :

- Contrat de prestation de service signé
- Fiche d'inscription complétée (annexe n°2)
- **Consentement signé pour le traitement des données personnelles (annexe n°5)**

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20221124-DELIB89-DE
Date de réception préfecture : 28/11/2022

- Copie de la carte nationale d'identité
- Dernier avis d'imposition
- Si souhaité, demande de prélèvement automatique (annexe n°3), accompagné d'un **RIB**
- Si nécessaire, attestation de remise de clés ou badge, signée de deux parties

6 – Modalités de commande, d'annulation et de modification

En fonction de ses besoins, et notamment de son état de santé, le bénéficiaire décide :

- Du choix des jours, ce qui permet d'établir une semaine type. Il n'est pas possible de modifier ce choix en fonction du menu de chaque semaine.
- D'augmenter ou de réduire le nombre de jours,
- De modifier le type de menu (sans poisson, ...) ou la texture (mouliné, ...),
- De changer de formule (formule midi ou formule complète). Pas plus de deux changements par an.
- D'annuler des repas pour un jour, une période (vacances, hospitalisation programmée, ...) ou de façon définitive (résiliation du contrat).

Les commandes, modifications ou annulations se font **72 h à l'avance, jours ouvrés, avant 10h30** :

- par téléphone : **04 79 35 31 96**
- ou par mail : **portage.repas@cias-grandlac.fr**

Pour un premier essai, la commande portera au minimum sur 7 repas, consécutifs ou pas.

7 – Modalités de livraison

Le service assure la fourniture de repas pour 365 jours par an, avec un transport par véhicule frigorifique. Ils sont livrés en matinée, du lundi au vendredi. Ceux du week-end sont livrés les vendredis. Sur Aix, les repas du dimanche sont amenés le vendredi après-midi. En cas de jour férié, le repas est déposé le jour ouvré précédent. Les horaires de livraison dépendent de l'organisation des tournées et peuvent donc varier.

Les repas sont conditionnés en barquettes alimentaires individuelles à usage unique, filmées et étiquetées (identification du produit, date de production, date limite de consommation recommandée). Afin de respecter la chaîne du froid et d'assurer une sécurité alimentaire optimale, ils doivent être déposés immédiatement au réfrigérateur par le bénéficiaire, un proche ou par le livreur du service.

- ➔ Si le bénéficiaire ou un proche n'est pas en capacité d'ouvrir la porte du domicile, il fournira au service un double des clés du logement (ou code de la boîte à clé), contre une attestation dûment signée. Le livreur pourra ainsi déposer le repas dans le réfrigérateur. La clé sera restituée à l'arrêt définitif de la prestation, contre signature des deux parties.
- ➔ Si le bénéficiaire est absent de son domicile alors qu'il a maintenu la commande de son repas :

- à titre exceptionnel et pour une courte période, le dépôt à la porte est possible uniquement dans une glacière plastique, propre et sèche, équipée d'un bloc réfrigérant bien froid.
- En l'absence de ces conditions, le repas ne pourra pas être livré et sera facturé.

8 – Modalités de paiement

Un avis des sommes à payer (ou facture) est établi chaque mois par le Trésor Public. Il est envoyé par courrier au bénéficiaire. Le règlement s'effectue au choix :

- par prélèvement automatique en retournant la demande signée (annexe n°2), accompagnée d'un **RIB**
- par chèque remis à la Trésorerie Principale 9 avenue Victoria, 73100 Aix Les Bains (04 79 35 07 54),
- **en utilisant l'enveloppe jointe à l'avis des sommes à payer (ou facture)**
- ou par carte bancaire ou espèce auprès des buralistes partenaires du « paiement de proximité » (coordonnées sur : www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)

Les repas sont facturés en cas de désistement hors délais (cf.6 Modalités de commande) ou d'absence au domicile sans possibilité de livraison (cf.7 Modalités de livraison).

Les repas ne sont pas facturés en cas d'hospitalisation si le service est informé **48h à l'avance**.

Conformément à la législation en vigueur, le service envoie chaque année au bénéficiaire une attestation fiscale. Elle lui permettra de renseigner sa déclaration d'impôt pour bénéficier de l'aide fiscale liée aux services à la personne.

9 – Engagement des deux parties

Le service de portage de repas s'engage à :

- Assurer la continuité de service tout au long de l'année
- Veiller à la probité, la discrétion et la bienveillance de ses agents
- Alerter la personne de confiance ou les services d'urgence en cas de situation inquiétante
- Etudier et répondre aux réclamations des bénéficiaires
- Réaliser une enquête de satisfaction annuelle, en partenariat avec ses prestataires

Le bénéficiaire s'engage à :

- **Etre présent lors de la livraison** et faciliter l'accès de son domicile au livreur (code, badge, clé, ...)
- Entreposer les repas dès réception dans un réfrigérateur en bon état de fonctionnement et d'entretien, et respecter leurs dates de péremption
- Maitriser ou isoler des animaux domestiques afin que la sécurité physique du livreur soit garantie. En cas de dommage corporel, la responsabilité du bénéficiaire pourra être engagée.
- Informer le service en cas d'absence programmée
- Procéder sans retard au paiement des factures. Pour toute question sur les paiements, contacter le service de portage de repas au **(04 79 35 31 96)**
- Signaler sans attendre les insatisfactions ou difficultés rencontrées

Accusé de réception en préfecture 073-267303428-20221124-DELIB89-DE Date de réception préfecture : 28/11/2022

Il est conseillé au bénéficiaire de disposer d'un **repas de secours** (type raviolis ou couscous en boîte) pour palier une éventuelle impossibilité de livraison dans la matinée (routes impraticables du fait de la météo hivernale, ...).

Par ailleurs, il est interdit aux livreurs de recevoir de la part des bénéficiaires tout pourboire, don ou rétribution de toute nature.

10 – Durée, renouvellement et fin du contrat

Le contrat peut être établi de façon pérenne ou temporaire. En cas de demande temporaire, le contrat ne sera renouvelé que sur demande expresse du bénéficiaire.

Le contrat peut être rompu par le bénéficiaire sur demande adressée par téléphone, mail ou courrier, dans un délai de 72 h à l'avance, jours ouvrés, avant 10h30.

Le contrat peut être suspendu ou résilié par le CIAS en cas non-respect par le bénéficiaire des clauses de ce contrat, notamment :

- En cas de non-paiement. Une démarche amiable est alors engagée. A défaut de règlement du litige, le service est interrompu.
- En cas d'impossibilité de réaliser la prestation (absence régulière du bénéficiaire, impossibilité d'accéder au logement, ...).

11 – Informations juridiques

Responsabilité civile

Le CIAS a souscrit les garanties nécessaires de responsabilité civile et de dommages aux biens. Le bénéficiaire s'engage à souscrire également une assurance en responsabilité civile auprès d'un assureur de son choix.

Protection des données personnelles

Le CIAS Grand Lac traite les données recueillies pour permettre d'organiser et de facturer la prestation demandée. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à l'annexe n°5 ci-jointe.

Rétractation

Conformément au Code de la Consommation, le bénéficiaire dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à partir de la date de signature du présent contrat. Pendant ce délai, la prestation ne peut débuter sauf demande expresse du bénéficiaire, et celui-ci peut se rétracter en retournant le bordereau ad hoc (annexe n°3).

Litiges

En cas de litige, une solution amiable est recherchée par les deux parties.



ANNEXE N°1

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE TARIFS 2023

Revenu fiscal de référence		Formule midi	Formule complète
Personne seule sur l'avis d'imposition	Personne en couple sur l'avis d'imposition		
0 à 8 000 €	0 à 12 000 €	9,90 €	10,50 €
8 001 à 14 000 €	12 001 à 21 000 €	10,75 €	11,15 €
14 001 à 20 000 €	21 001 à 30 000 €	11,85 €	12,30 €
Plus de 20 000 €	Plus de 30 000 €	13,00 €	13,50 €

Le tarif le plus élevé est facturé si le bénéficiaire :

- Ne fournit pas son dernier avis d'imposition,
- Ou s'il n'est pas résident permanent sur Grand Lac (curiste, ...).

	ANNEXE N°2
	PORTAGE DE REPAS A DOMICILE FICHE D'INSCRIPTION

Réservé à l'administration

Code Tiers :

Tournée :

Date :

Nom – Prénom : Mme
 M.

Adresse :
 Commune :

Fixe : / / / / Portable : / / / /

Mail : @

Maison Appartement Etage : N° de la porte :
 Interphone : Digicode :

Conditions particulières d'accès au logement :

Date de naissance : Mme / / M. / /

Situation personnelle : retraité(e) en situation de handicap
 seul(e) en couple vivant avec une autre génération

Aide à domicile : Non
 Oui → Service d'aide à domicile, préciser :
 Employée par le bénéficiaire

Difficulté pour se déplacer dans son logement : Madame oui non
 Monsieur oui non

Difficulté d'audition : Madame oui non
 Monsieur oui non

Accusé de réception en préfecture
 073-267303428-20221124-DELIB89-DE
 Date de réception préfecture : 28/11/2022

Personne de confiance à prévenir en cas de problème :

Nom - Prénom :

Fixe : / / / / Portable : / / / /

Mail : @

Adresse :

..... Lien de parenté :

Adresse de facturation si différente :

Nom - Prénom :

Adresse :

..... Commune :

Date souhaitée de mise en place du service : (Délai de 72h jours ouvrés)

Pour une durée indéterminée

Pour la période du au

Nombre de repas à livrer : 1 ou 2 (pour couple)

Jours de repas pris (entourer les jours choisis) :

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche

Madame :

Vous habitez à Aix-les-Bains :

Formule : Midi Complète (*repas midi + souper léger*)

Texture : Normale Moulinée (*plat principal et accompagnement moulins séparément*)

Mixée (*entrée mixée, plat et accompagnement mixés ensemble*)

Régimes spécifiques : Normal Sans poisson Sans porc

Sans sel ajouté Sans sucre ajouté Sans sucre et sans sel

Pain : ½ baguette Pain de mie (1 sachet /semaine)

Vous habitez une autre commune :

Formule : Midi Complète (*repas midi + souper léger*)

Régimes spécifiques : Normal Sans poisson Sans porc

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20221124-DELIB89-DE
Date de réception préfecture : 28/11/2022

Monsieur :

Vous habitez à Aix-les-Bains :

- Formule :** Midi Complète (*repas midi + souper léger*)
- Texture :** Normale Moulinée (*plat principal et accompagnement moulinés séparément*)
 Mixée (*entrée mixée, plat et accompagnement mixés ensemble*)
- Régimes spécifiques :** Normal Sans poisson Sans porc
 Sans sel ajouté Sans sucre ajouté Sans sucre et sans sel
- Pain :** ½ baguette Pain de mie (1 sachet /semaine)

Vous habitez une autre commune :

- Formule :** Midi Complète (*repas midi + souper léger*)
- Régimes spécifiques :** Normal Sans poisson Sans porc

- Mode de livraison choisi :** Remise en mains propres
 Dépôt au réfrigérateur



ANNEXE N°3

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE DEMANDE DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

BENEFICIAIRE DU SERVICE

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Je souhaite la mise en place du prélèvement automatique pour payer les prestations du service de portage de repas

TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER (Si différent du bénéficiaire)

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

La mise en place du prélèvement automatique se fait en plusieurs étapes :

- 1. Vous nous envoyez la présente demande, en l'accompagnant d'un relevé d'identité bancaire.*
- 2. A la réception de votre demande, le service l'enregistre et vous envoie un mandat SEPA à nous retourner signé.*
- 3. A la réception du mandat SEPA signé, le prélèvement automatique est actionné pour être opérationnel à partir du mois suivant.*

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20221124-DELIB89-DE
Date de réception préfecture : 28/11/2022

	ANNEXE N°4
	PORTAGE DE REPAS A DOMICILE BORDEREAU DE RETRACTATION

Conformément au Code de la Consommation, le bénéficiaire peut renoncer à sa demande de prestation. Cette rétractation n'est valable que si elle est adressée dans un délai de 14 jours à compter de la signature du contrat de prestation.

Le présent bordereau doit être complété, signé et adressé par lettre recommandée avec accusé de réception au CIAS Grand Lac, Portage de repas à domicile, 6 rue des Prés Riants, 73100 Aix les Bains.

Je soussigné(e)

Demeurant à :

Déclare **renoncer à ma demande de portage de repas** effectuée auprès du CIAS Grand Lac.

Fait à, Le

Signature du bénéficiaire ou de son représentant légal :

Accusé de réception en préfecture 073-267303428-20221124-DELIB89-DE Date de réception préfecture : 28/11/2022



ANNEXE N°5

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE CLAUSE DE CONSENTEMENT GESTION DE VOS INFORMATIONS PERSONNELLES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PRESTATION

Afin d'utiliser les données vous concernant pour assurer la prestation de repas à domicile, nous vous prions de prendre connaissance de ce qui suit :

Nature des données à caractère personnel traitées :

Le service de portage de repas à domicile traite les coordonnées à caractère personnel suivantes : vos nom, prénoms, date et lieu de naissance, adresse, situation de famille, coordonnées du référent, situation environnementale.

Le service portage de repas à domicile traite uniquement les données à caractère personnel que vous nous transmettez.

Responsable du traitement des données :

Le responsable du traitement des données à caractère personnel est Monsieur Renaud BERETTI Président du CIAS. Pour toute question relative à la protection des données à caractère personnel, veuillez-vous adresser à notre Délégué à la Protection des Données, par courrier électronique à l'adresse rgpd@grand-lac.fr avec une preuve d'identité.

Finalités du traitement des données à caractère personnel :

Le service portage de repas à domicile traite des données à caractère personnel pour la gestion du contrat de portage de repas à domicile. Les données collectées ne seront utilisées dans aucun autre but.

Destinataire des données :

Conformément à ce qui précède, le service portage de repas à domicile du CIAS Grand Lac ne transmettra pas les données à caractère personnel collectées, ni ne les vendra, les louera ou les échangera avec une quelconque organisation ou entité, à moins que vous n'en ayez été informé(e) au préalable et que vous ayez explicitement donné votre consentement.

Par ailleurs, le service portage de repas à domicile peut transmettre les données à caractère personnel à la demande de toute autorité légalement compétente ou de sa propre initiative s'il estime de bonne foi que la transmission de ces informations est nécessaire pour respecter les lois ou les réglementations, dans le cadre d'enquêtes judiciaires ou pour défendre et/ou protéger les droits ou les biens des bénéficiaires du service.

Les données à caractère personnel collectées ne sont transmises ni à des pays tiers, hors UE ni à des organismes internationaux.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20221124-DELIB89-DE
Date de réception préfecture : 28/11/2022

Mesures de sécurité :

Afin d'empêcher tout accès non autorisé aux données à caractère personnel collectées, le service portage de repas à domicile a élaboré des procédures en matière de sécurité et d'organisation. Ces procédures concernent à la fois la collecte et la conservation des données.

Durée de conservation :

Vos données à caractère personnel seront conservées jusqu'à 4 ans après résiliation du contrat.

Une fois la durée de conservation dépassée, les données à caractère personnel seront détruites, sous réserve de l'application d'obligation ou d'autres lois en vigueur.

Droits d'accès, rectification, droit à l'oubli, portabilité des données, opposition, non-profilage et notification de faille de sécurité :

Vous avez le droit de consulter et de faire rectifier les données visées. Vous avez également le droit à l'oubli, à la portabilité des données et à l'opposition, ainsi que le droit de refuser d'être profilé et le droit d'être notifié des failles de sécurité. Pour exercer vos droits relatifs à toutes les autres données à caractère personnel, vous pouvez prendre contact avec notre Délégué de la Protection des données.

Consentement :

La personne concernée déclare avoir pris connaissance de ce qui précède et autorise le service de téléassistance à

- Traiter ses données à caractère personnel *
OUI **NON**

- Utiliser vos informations personnelles dans le cadre de relations par mail ou SMS avec les autres services du CIAS Grand Lac.
OUI **NON**

Merci de cocher ou entourer vos réponses

** Si vous donnez votre consentement (OUI), les informations vous concernant seront conservées dans votre dossier d'inscription.*

Si vous refusez de donner votre consentement (NON), nous serons dans l'impossibilité de traiter votre demande d'inscription au service de téléassistance.

Date :**Nom et prénom du bénéficiaire :****Nom et prénom du signataire (si différent) :****Signature :**

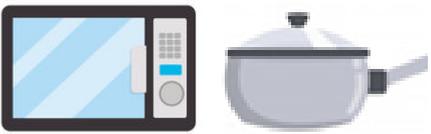
document à conserver chez vous !

Portage de repas : mode d'emploi

► Comment conserver mes paniers repas :

CONSERVER AU REFRIGERATEUR 	NE PAS CONGELER 	RESPECTER LES DLC 
--	---	---

► Comment réchauffer mes plats chauds :

RECHAUFFER DOUCEMENT pour préserver leur qualité gustative  <ul style="list-style-type: none">• Micro-onde : puissance moyenne• Four : 150 ° C maximum• Casserole ou poêle : feu doux <p>Pour réchauffer au micro-onde :</p> <ul style="list-style-type: none">• Laisser les plats dans la barquette• Entrouvrir le film plastique	PLATS SANS SAUCE (riz, semoule, ...)  <p>Pour éviter qu'ils ne se dessèchent :</p> <p>rajouter une cuillère à soupe d'eau et couvrir avant de réchauffer</p>	PLATS PEU ASSAISONNES *  <p>Rajouter sel, poivre, herbes, beurre, ... à votre convenance</p> <p><i>* pour convenir aux régimes alimentaires du plus grand nombre de bénéficiaires</i></p>
---	--	--

► Comment jeter mes emballages :

A LA POUBELLE <ul style="list-style-type: none">• Film plastique• Pots de yaourt, ...  <small>shutterstock.com • 707676742</small>	AU TRI SELECTIF <ul style="list-style-type: none">• Sachets en papier• Barquettes en plastique (même poubelle que les briques de lait) 
--	--

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20221124-DELIB89-DE
Date de réception préfecture : 28/11/2022

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20221124-DELIB89-DE
Date de réception préfecture : 28/11/2022